



Madame Catherine GAUDY
Directrice générale des ressources humaines
Ministère de l'Education nationale
72 rue Régnault
75013 PARIS

Paris, le 23 décembre 2013

Madame la Directrice générale,

La mise en paiement de la première partie de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves a, comme prévu, été effectuée pour le mois de novembre. Tous les personnels bénéficiaires auraient dû ainsi percevoir 200 € brut.

Force est de constater cependant de réels dysfonctionnements. Ainsi, de nombreux collègues pouvant y prétendre, n'ont rien perçu. La multiplicité des situations rencontrées, le nombre de collègues concernés et l'absence d'information de l'administration provoquent, à bon droit, leur incompréhension.

Ils n'ont reçu aucun élément leur permettant de savoir s'ils sont ou non bénéficiaires de l'ISAE. En termes de GRH, un message en ce sens aurait été pour le moins bienvenu.

Sans prétendre à l'exhaustivité, vous trouverez ci-dessous quelques unes des situations que le SE-Unsa a pu recenser. Elles peuvent être spécifiques à un département, une académie ou parfois plus générales.

Ont ainsi été exclus de l'ISAE:

- des personnels des RASED ;
- des enseignants en postes fractionnés, nommés sur des postes dans des communes différentes ;
- des personnels ayant changé de département ;
- des collègues itinérants en langue, qui pourtant assurent des enseignements et un suivi des élèves...
- plus globalement, des enseignants spécialisés itinérants (options A,B,C) qui prennent effectivement en charge des élèves ;
- des collègues en décharge syndicale partielle ;
- des collègues qui ont eu un jour d'absence sans traitement (qu'en est-il pour ceux ayant des jours de grève et de carence ?) ;
- des collègues en postes adaptés de courte durée ;
- des collègues en CLM et CLD ;
- les collègues affectés au CNED (quand ceux 2nd degré perçoivent l'ISOE).

De nombreux collègues se sont légitimement émus de ne pas percevoir l'ISAE alors qu'ils y ont droit.

Merci de bien vouloir m'indiquer quelle information sera faite aux collègues ayant droit et à quel moment la première partie de l'ISAE leur sera versée.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes salutations distinguées.

Christian CHEVALIER
Secrétaire Général du SE-UNSA